



• Lot 1 : Maçonnerie, pierre de taille, échafaudage, installation de chantier (option incluse)
L'offre de la société BLANCHON pour un montant de 151 288.56 € H.T soit 181 546.27 € T.T.C.

• Lot 2 : Couverture traditionnelle
L'offre de la SARL Atelier VIGNAUD pour un montant de 47 552 euros H.T, soit 57 062.40 € T.T.C.

Les travaux ont débuté en avril 2021, néanmoins suite à la démolition des contre-voutes au niveau de la nef, il est apparu que :

- L'arc doubleau de rive (contre le pignon Ouest) était déformé et fissuré à son axe (avec affaissement de la clef) à mettre en correspondance avec la fissuration verticale de l'axe du pignon.
- Les 2 arcs doubleaux intermédiaires Ouest étaient également déformés et fissurés à leurs axes avec vrillement de la partie supérieure Sud du 1er arc intermédiaire Ouest.
- La déformation et fissuration de la portion Ouest de la voûte de la première travée Ouest (située contre le mur-pignon Ouest).

Suite à la réunion de chantier du 27 avril 2021 qui a constaté ces graves pathologies de la structure de l'édifice, il a été décidé par la maîtrise d'ouvrage sous conseil de la maîtrise d'œuvre d'arrêter le chantier en urgence et d'interdire son accès à toute personne y compris à l'entreprise effectuant les travaux. En parallèle il a été demandé à l'entreprise de couverture de s'interdire d'intervenir autour de cette zone.

A ce jour, les 3 arcs doubleaux et la voûte Ouest sont instables et la conservation de cette stabilité précaire ne peut être garantie sur une quelconque durée. Les arcs et voute peuvent s'écrouler à tout moment, sans aucun avertissement. Pour information, la toiture étant appuyée sur la voûte, tout écroulement de la voûte entraînerait la toiture dans sa chute et des dégâts dans l'église.

Compte-tenu de l'urgence des travaux, l'entreprise du lot maçonnerie a réalisé un devis pour un étalement d'urgence des voutes. Le montant de l'avenant est de 139 899.68 € H.T.,

Cet avenant a une incidence sur le montant initial du marché :

- Montant initial H.T : 151 288.56 €
- Avenant n° 1 H.T : 139 899.68 €
- Nouveau Montant H.T du marché : 291 188.54 €

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE**, compte-tenu de l'urgence des travaux, l'avenant n°1 pour le lot 1 d'un montant H.T de 139 899.68 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2021

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

